

## TUNISIE-INDE : Un marché à forte potentialités en attente

**La Tunisie souhaite renforcer ses exportations d'huile d'olive vers l'Inde, compte tenu de sa capacité en consommation. En effet, ce marché offre des opportunités qui demeurent peu exploitées.**

Une étude a été publiée, récemment, par l'Observatoire national de l'agriculture (Onagri) dans laquelle a été traité le marché indien qui présente plusieurs potentialités mais qui demeure peu exploité par les exportateurs tunisiens. C'est ainsi que l'importation d'huile d'olive par l'Inde a été aux environs de 12.000 tonnes. La part de l'huile d'olive vierge dans les importations est seulement de 14%, les autres catégories d'huile, moins chères, sont les plus demandées.

L'Espagne (60,5%) et l'Italie (29,7%) sont les principaux fournisseurs de l'Inde, la Tunisie est située en troisième position avec 6,7% seulement. L'Inde a déjà entamé la plantation d'oliviers avec une société étrangère «Indolibe». De même, les Etats de Punjab et de l'Himachelpradesh ont également annoncé des projets similaires avec la société «Indolibe» et «Sojivit» d'Espagne.

### **Droit d'accès réexaminé**

La politique d'importation en Inde est régie par la directive connue sous le nom de la politique Exim. Selon cette directive, les importations indiennes sont conçues afin de booster la croissance économique, et par conséquent, l'entrée des biens importés est régie par des procédures simples et faciles. Les principales règles régissant le secteur d'importation indienne sont bien définies.

Chaque importateur, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entité, doit se conformer aux dispositions de la loi du commerce extérieur (développement et réglementation) de 1992. Les tarifs relatifs aux droits d'importation, droit de douane et droit d'accès sont réexaminés chaque année.





L'expédition d'une marchandise au marché indien nécessite un certificat phytosanitaire, un certificat d'inspection (certificate of survey) et un certificat externe de salubrité des produits. Les importations des produits agricoles primaires nécessitent la délivrance d'un permis phytosanitaire émis du «Department of Agriculture and Cooperation».

Le gouvernement indien avait réduit les droits de douane à 7,5% alors que les tarifs moyens pour les produits alimentaires sont de l'ordre de 45%. Les prix sont maintenus stables en raison du renforcement de l'euro par rapport à la valeur de la monnaie nationale.

**Lien article :**

<https://lapresse.tn/41470/tunisie-inde-un-marche-a-forte-potentialites-en-attente/>

